

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 6 SEPTEMBRE 2018

Présents : Marc Bourdon - Laëtitia Bourjat - Loïc Bourjat - Nicolas Carpentier - Françoise Deschamps - Michel Duclos - Denis Mandon - Simon Rosant

Absent excusé : Romain Serpenet (pouvoir à Denis Mandon)

Absents : Hervé Besson - Delphine Gonnard

Réunion publique tenue en mairie de Vaudevant, de 19h00 à 22h00

1. **Coordination Générale**

- Protection des Données informatiques (RGPD) : délibération autorisant Madame le Maire à signer une convention d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel avec l'EPIC des Inforoutes.
- Traversée RD115 : en raison des désordres constatés au niveau de la structure de la chaussée, il convient de refaire la chaussée complète de la traversée du village (hors trottoirs). En raison des contraintes liées au planning de l'entreprise Eurovia, les travaux sont décalés aux vacances de la Toussaint (à compter du 22/10), ce qui devrait permettre de ne pas impacter les transports scolaires. La commune prend à sa charge le constat d'huissier préalable aux travaux et retient la proposition de Maître Masse.
- Madame Véronique Vernet étant toujours en arrêt maladie, il convient de s'organiser pour assurer le ménage au gîte d'étape et à la salle des fêtes. L'équipe municipale lui souhaite un prompt rétablissement.
- La municipalité remercie Monsieur Jean COLLIN et Monsieur Pierre-Claude MATHIS pour l'organisation des deux expositions qui ont eu lieu cet été dans la salle communale et qui ont connu un beau succès.
- À la demande de certains administrés, le conseil municipal est favorable à l'installation d'un banc à l'intersection du chemin du Gibet et du Chemin du Clozel, sur le domaine communal.

2. Bâtiments

- Projet de mise en Accessibilité des ERP (mairie, salle des fêtes, toilettes publiques, gîte d'étape, église) : parmi les trois scénarios d'aménagement réalisés par Géoa pour la mise en accessibilité de la Mairie, de la Salle des Fêtes, et la création de toilettes publiques, le conseil municipal décide de valider la troisième proposition. Il autorise Madame le Maire à signer le devis complémentaire de Géoa relatif à l'élaboration des différents plans et il charge Madame le Maire de demander les devis auprès des entreprises.
Pour ce projet, il est à noter que l'État apporte un soutien financier d'un montant global de 7500 €, au titre de la DSIL. D'autre part une demande de subvention a été récemment adressée au Président de la Région Auvergne Rhône-Alpes et la commune pourra également pour ce projet, solliciter un fonds de concours auprès d'Arche Agglo.
- Projet de construction à Pervençères : le dossier de demande de permis de construire a été déposé et il est actuellement en cours d'instruction.
- Les travaux de rénovation (peintures, sols...) du logement communal (précédemment loué à Monsieur BOURRIN) ont été achevés début juillet, et comme prévu il est loué à Madame Ekaterina CHURET depuis le 15 juillet.

3. Voirie, Cimetière

- Le columbarium sera installé au cimetière courant octobre, par l'entreprise POLLET ; le soubassement en béton sera fait par l'agent communal avec un agent d'Arche Agglo. La porte d'entrée sera remplacée par l'entreprise BOURRET avant la Toussaint. Les membres du conseil municipal travaillent actuellement à l'élaboration d'un projet de règlement.
- Concernant la régularisation foncière devant intervenir entre la Mairie et Monsieur Roland COSTET (de la Blache au village) le dossier a été transmis à la secrétaire juridique pour finalisation.
- Le programme de travaux de voirie réalisé par l'entreprise EVTP est achevé, et les travaux se sont déroulés dans de bonnes conditions météorologiques.
Il reste à prévoir le bouchage de quelques trous sur certaines voies communales, ces travaux pourront être confiés à notre employé municipal avec le soutien d'un agent technique d'Arche Agglo.
- Pour le curage des fossés, un état des lieux est actuellement en cours, celui-ci permettra de définir les priorités à réaliser cette année.

- Le conseil municipal est favorable à la réalisation de travaux d'élagage sur les voies communales et souhaite que Madame le Maire engage les démarches auprès de la commune de St Victor, afin de signer la convention (lamier et agent communal) afférente à ses travaux.
- Signalétique : il convient de :
 - corriger une omission et d'intégrer au tableau des voies communales le « Chemin de la Côte de Bruchet »
 - de prendre en considération l'attribution de trois nouveaux numéros d'habitation (deux concernant le chemin de la Côte de Bruchet et un concernant la Route d'Auternaud).

4. **Assainissement, eau potable**

La loi Notre impose, le transfert de la compétence Eau, Assainissement et Eaux usés aux Agglomérations, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Dans ce cadre, une première rencontre avec un cabinet d'études sollicité par Arche Agglo, est prévue le 11 septembre en Mairie de Vaudevant.

5. **Information, Animation**

- Dans le cadre de « Terroir en fête », la manifestation du 14 août a remporté un franc succès.
- Le démontage des dernières décorations de l'Ardéchoise est prévu le 9 septembre.
Le conseil municipal remercie l'ensemble des bénévoles, qui donnent de leur temps et permettent de renforcer l'attractivité de notre village.

7.École, Transport

- Chaque année, à la rentrée scolaire, une liste recensant les enfants résidant dans la commune et soumis à obligation scolaire doit être dressée et mise à disposition des services de l'Académie de Grenoble.

8. **Divers**

- Le Projet de sentier d'interprétation « Sur les pas de Marie Mourier » porté par Arche Agglo est toujours d'actualité, et une demande de subvention auprès de Leader Ardèche Verte est en cours.
- Problème de téléphonie : cet été, d'importants dysfonctionnements ont été identifiés à nouveau, sur plusieurs lignes fixes. Des habitants ont été privés de téléphone pour une durée parfois assez longue et dans certains cas, cette situation perdure depuis de nombreux mois ; Madame le Maire a fait remonter ces informations à qui de droit et souhaite que des solutions pérennes soient

trouvées rapidement. De plus, une baisse de la couverture du réseau mobile a été constatée et signalée, sur certains secteurs.

- Compteurs Linky : les délibérations prises contre la mise en place de ces compteurs ont été jusqu'à lors frappées d'illégalité. Il paraît donc inutile de prendre ce genre de décision actuellement.

La date du prochain conseil sera programmée ultérieurement.